

Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Laurent MICHEL
Responsable régional études
laurent.michel@volkswind.com

Nils GROS
Chargé d'études
nils.gros@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22,3 GW** ont été installés :



(observatoire de l'éolien 2024 et objectif PPE de 2020)

En région Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **2,8 GW**. Au 30 juin 2024, **1,2 GW** ont été installés :



Bénéfices du parc éolien sur le territoire

152

Emplois créés

En équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 120 en Côte-d'Or l'année de la construction.

119 100 €

Retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

4 200 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

≈ 100 €

Pours les habitants

Mesure ORFE « Opération Réduction Facture d'Énergie », budget de 500€/MW installée à répartir entre les résidences principales

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 65 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1000 MW. L'entreprise compte plus de 110 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale.

Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DE SAINT-MESMIN

MARS 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur votre commune. Dans ce cadre, des études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été réalisées et confirment la faisabilité d'un projet éolien sur ce secteur.

Nous souhaitons que vous deveniez acteurs de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de l'exposition afin d'échanger ensemble sur le projet éolien.

Laurent MICHEL
Responsable régional études

Retrouvez toutes les informations du projet sur



Parc éolien de Saint Mesmin



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Dans le cadre de notre démarche de concertation avec les habitants et acteurs locaux, nous organisons une exposition à la mairie de Saint-Mesmin le vendredi 11 avril de 16h à 18h. Une exposition se tiendra également à la mairie d'Avosnes le vendredi 11 de 16h à 20h et le samedi 12 avril de 9h à 12h.

L'objectif de ces expositions est de favoriser le dialogue autour du projet, de partager des informations d'avancement du projet et de recueillir vos avis, idées et suggestions.

Nous comptons sur votre participation pour enrichir cette démarche collective !

16,8
puissance
du projet

4
éoliennes

12 090
Foyers alimentés

36 817
Production
électrique
moyenne

PRÉSENTATION DU PROJET

Pourquoi ces zones ?

Trois sites, dont la zone d'implantation de Saint-Mesmin, furent sélectionnés dans le centre-ouest de la Côte-d'Or après une analyse approfondie des critères techniques et sociaux.

Des sites sans contraintes majeures

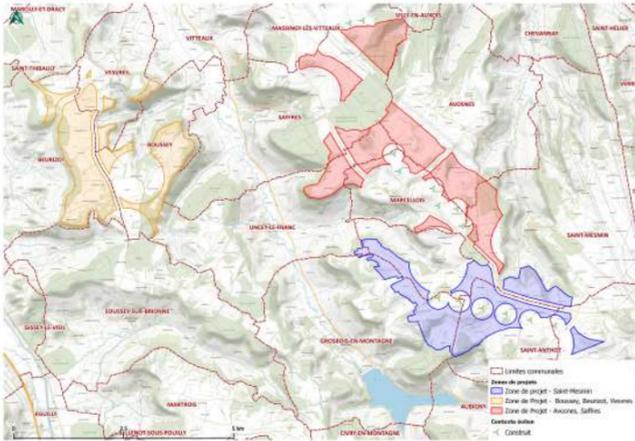
La zone ne comprend aucune contraintes rédhibitoires car elle :

- Se situe à une distance importante des sites historiques locaux (Alésia à 20km)
- Se trouve hors des radars aéronautiques militaires et civils qui contraignent l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du département hormis son centre.

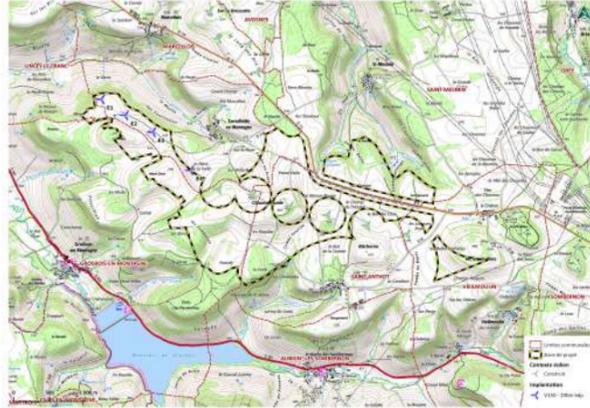
Des conditions favorables pour la production d'énergie renouvelable

- La zone la plus venteuse du département (6-7 m/s de vent à 100m)
- Une proximité avec le poste source de Vieilmoulin (6km) facilitant le raccordement des parcs au réseau électrique.

Ces trois sites étant situés dans la zone de coordination du radar Météo France de Blaisy-Haut, Volkswind France s'engage à financer l'implantation d'un radar de compensation météorologique sur le territoire.

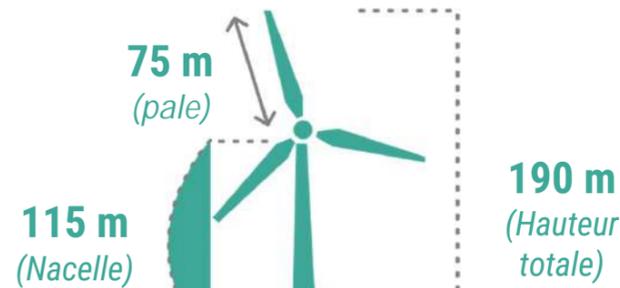


La zone d'étude



Afin d'établir une continuité paysagère linéaire avec le parc éolien de la Montagne (en vert sur la carte), l'implantation du parc éolien de Saint-Mesmin s'effectuera à l'ouest de la zone d'étude (en bleu sur la carte).

Cette implantation comporte **4 éoliennes** V150 de 190 mètres en bout de pale d'une puissance comprise entre **4,2MW** et **5,9MW**, soit une puissance totale du parc de **16,8MW** à **23,6 MW**.



LES ETUDES

Environnementale ENVOL ENVIRONNEMENT

Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2023 pour la réalisation des études environnementales sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an (2023-2024), permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Les premiers résultats de l'étude tendent à confirmer de faibles enjeux habitats en raison du caractère agricole de la zone d'implantation. Cependant, la zone semble fréquentée par des oiseaux patrimoniaux tels que le Milan Royal et le Busard Saint-Martin.

Les résultats de l'enquête permettront de proposer des mesures visant à éviter les zones à forts enjeux et à compenser les effets négatifs du projet.

Accompagnement du territoire



Opération Réduction Facture d'Électricité (ORFE)

Souhaitant faire profiter des retombées économiques du parc éolien aux habitants, Volkswind France propose un budget de 500 € / MW installé à répartir entre les résidences principales des communes d'Avosnes et de Saffres à partir de la mise en service du parc éolien. Ainsi chaque résidence principale pourra bénéficier d'une aide annuelle d'environ 100 € pour diminuer ses factures d'électricité.

Paysagère

Ce volet confié au bureau d'études EPYCART se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique



La campagne acoustique a été réalisée par un expert acousticien (bureau d'étude EREA INGENIERIE) du 23 octobre au 14 novembre 2024 afin de caractériser l'ambiance sonore (sans les éoliennes) au droit des habitations riveraines du projet. Les résultats montrent que l'environnement initial est calme (entre 22 et 46 dB(A) sur une journée) malgré la présence de parcs éoliens déjà construits.

Il modélisera ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour et +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien effectuera de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation en vigueur. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

PRÉFAISABILITÉ

2023-2024



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaçabilité
- Rencontre avec les propriétaires-exploitants

CONCEPTION

2024-2025



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Mât de mesure
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2025-2026



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030 - 2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2050



- Remise en état du site